

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 07.12.12 a été affiché, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 18 décembre 2012, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 21 décembre 2012, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Décision modificative n°4 au Budget Primitif de la Commune.
- 2- Questions diverses.

Madame Michèle BOBIN a été nommée Secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.  
Mme Michèle BOBIN, Mme Nathalie CERÉ, Mme Christine PAVY, M. Michel PREVOST, Mme Florence VIAL, M. Christian SÉNÉCHAL, Mme Claudine DELFAU, M. André GOUJON Conseillers municipaux.

Absente excusée :

Mme Dominique BOILEAU

Le Maire passe à l’ordre du jour :

**1 Décision modificative n°4 au Budget Primitif Commune 2012**

Afin de procéder à des ajustements de crédits budgétaires avant la fin de l’exercice 2012, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l’unanimité d’opérer les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement : Dépenses

- Compte 6411 = - 1 300 €
- Compte 6554 = + 1 300 €

**2 Questions diverses**

- Madame CERÉ demande que l’Eglise Saint Secondin ne soit pas éclairée dès 6 heures le matin.
- Monsieur SÉNÉCHAL a constaté que l’eau stagne dans le chemin menant au terrain de Monsieur et Madame TERRY. Ces eaux sortent de la buse de la propriété de Monsieur DUFAY.
- Monsieur CHAMP a distribué les colis de Noël Chemin de la Grossardière et Chemin des Renardières. Un administré, Monsieur FRAGNIER lui a indiqué que des arbres ont été élagués devant chez lui et que cela a été très mal fait. Monsieur GOHIER va se rendre sur place.
- Le Maire indique que 27 observations ont été recueillies suite à l’enquête publique du PLU. Le commissaire enquêteur a demandé la position de la commune sur ces observations. La commune a répondu et le commissaire enquêteur doit rédiger un rapport qui fera ensuite l’objet d’un vote définitif avec les modifications apportées.
- Depuis la réunion organisée par les propriétaires de la Loge, 4 personnes proposent de vendre leur terrain à la Commune.

Aucune autre question n’est soulevée.

La séance est levée à 18h55.